## Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Convention de parrainage avec la Banque Nationale de Paris

*M. LE MAIRE, Rapporteur :* Dans le cadre d'une opération de mécénat, la Banque Nationale de Paris a décidé d'apporter son concours à hauteur de 200 000 F pour financer la restauration d'une peinture appartenant aux collections du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon. Il s'agit d'une peinture napolitaine du XVIIe siècle, oeuvre anonyme, intitulée «Orphée charmant les animaux».

Le Conseil Municipal est invité à accepter l'opération de mécénat et en cas d'accord, à autoriser M. le Maire à signer la convention de parrainage à intervenir avec la Banque Nationale de Paris.

La somme de 200 000 F qui sera versée par la BNP en deux acomptes de 100 000 F sera encaissée en recettes sur l'imputation 90.234/1328.00509 et réaffectée en dépenses sur l'imputation 90.234/2316. 00509 code service 52010 et reprise au budget supplémentaire de l'exercice courant.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 17 mars 1997.